

# OFFRE PRÉVOYANCE

Protégez-vous des aléas de la vie  
et mettez votre famille à l'abri  
des désagréments financiers

- ▶ Garantie obsèques de 4 000 €  
Paiement direct aux professionnels
- ▶ Capital décès jusqu'à 45 700 €
- ▶ Indemnités journalières  
adaptées à votre situation
- ▶ Rente invalidité jusqu'à 30 000 €



## UNE MUTUELLE PROCHE DE VOUS !

Nos engagements :

- ▶ vous écouter
- ▶ vous informer
- ▶ vous conseiller
- ▶ vous protéger

**SIÈGE SOCIAL**  
MORTEAU (25500)  
15, Tartre Marin  
T. 03 81 67 00 88

**PONTARLIER (25300)**  
8, rue de Besançon  
T. 03 81 38 42 56

**LES ROUSSES (39220)**  
417, route Blanche  
T. 03 84 60 39 41

[www.mutuelle-lafrontaliere.fr](http://www.mutuelle-lafrontaliere.fr)

Retrouvez votre espace adhérent personnalisé :

- ▶ suivi des remboursements
- ▶ changement d'adresse ou  
de coordonnées bancaires
- ▶ accès aux services MédecinDirect  
et Proxime et moi



## SERVICE JURIDIQUE « FRONTALIERS »



**Inclus dans votre contrat santé**

Au travers des services proposés par l'association  
« Amicale des frontaliers »,  
bénéficiez au quotidien de l'expertise d'une équipe de spécialistes pour  
les démarches et problématiques liées à votre statut de frontalier.



Juridique



Fiscal



Social

# Santé Prévoyance



## SANTÉ

- ▶ 100% santé
- ▶ Tiers Payant
- ▶ Réduction de 20% pour le 2<sup>ème</sup> enfant,  
gratuité pour le 3<sup>ème</sup> enfant et les suivants
- ▶ Forfait Médecine Douce inclus  
dans toutes les formules
- ▶ Assistance

## NOUVEAUTÉS 2021

- ▶ MédecinDirect  
Téléconsultations médicales 24h/24 - 7j/7
- ▶ Proxime & Moi  
Accompagnement vie privée au quotidien

## PRÉVOYANCE

- ▶ Garantie obsèques
- ▶ Indemnités journalières
- ▶ Capital décès
- ▶ Rente invalidité

**Votre santé mérite que l'on veille sur elle**



# ANNEXE I - TABLEAU DES GARANTIES

Garanties exprimées en % de la base de remboursement de la Sécurité Sociale.  
Remboursement sous déduction des remboursements de la Sécurité Sociale.

	INITIALE 100	CONFORT 150	SÉRÉNITÉ 200	PRESTIGE 250
<b>HOSPITALISATION</b>				
<b>Forfait journalier hospitalier</b>	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
<b>Forfait Patient Urgences (FPU)</b>	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
<b>Frais de séjour :</b>				
- Secteur conventionné	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
- Secteur non conventionné	100%	150%	150%	150%
<b>Honoraires médicaux, chirurgicaux ou obstétricaux (1) :</b>				
- Médecins adhérents à l'OPTAM	100%	150%	200%	250%
- Médecins non adhérents à l'OPTAM	100%	130%	180%	200%
<b>Chambre particulière</b>	60 €/jour	60 €/jour	60 €/jour	60 €/jour
<b>Frais d'accompagnement enfant de moins de 13 ans (5 jours maxi / hospitalisation)</b>	31 €/jour	31 €/jour	31 €/jour	31 €/jour
<b>Indemnités de convalescence (par nuit) (2)</b>	13 €	14 €	14 €	14 €
<b>Transport dans le cadre d'une hospitalisation (3)</b>	100%	100%	100%	100%
<b>+ Forfait transport hospitalisation (3)</b>	+ 336 €	+ 366 €	+ 366 €	+ 366 €
<b>SOINS COURANTS</b>				
<b>Honoraires médicaux (généralistes, spécialistes) (1)</b>				
- Médecins adhérents à l'OPTAM	100%	150%	200%	250%
- Médecins non adhérents à l'OPTAM	100%	130%	180%	200%
<b>Honoraires paramédicaux (infirmiers, kiné,..)</b>	100%	150%	200%	250%
<b>Analyses et examens de laboratoire</b>	100%	150%	200%	250%
<b>Imagerie médicale (radiologie, échographie)</b>	100%	150%	200%	250%
<b>Transport hors hospitalisation (3)</b>	100%	100%	100%	100%
<b>+ Forfait transport hors hospitalisation (3)</b>	+ 336 €	+ 366 €	+ 366 €	+ 366 €
<b>Pharmacie :</b>				
- Médicaments remboursés par le R.O.	100%	100%	100%	100%
- Médicaments prescrits non remboursés par le R.O.	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an
<b>Contraception prescrite, non remboursée par le R.O.</b>	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an
<b>Vaccins prescrits, non remboursés par le R.O.</b>	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an
<b>Matériel médical :</b>				
- Orthopédie, petit appareillage, autres prothèses médicales	160%	160%	200%	250%
- Prothèse capillaire	160%	160%	200%	250%
<b>DENTAIRE</b>				
<b>Soins et prothèses du panier 100% santé (7)</b>	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
<b>Prothèses dentaires hors 100% santé</b>	180%	250%	300%	400%
<b>Soins dentaires</b>	100%	150%	200%	250%
<b>Orthodontie (enfants jusqu'à 16 ans)</b>	100%	150%	200%	250%
<b>+ Forfait orthodontie</b>	+ 160 €/semestre	+ 228 €/semestre	+ 320 €/semestre	+ 411 €/semestre
<b>OPTIQUE</b>				
<b>Equipements 100% santé (5) (8)</b>	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
<b>Equipement optique hors 100% santé dont 100€ maxi sur les montures (5)</b>	245 €	348 €	420 €	420 €
<b>Forfait lentilles acceptées ou refusées (5)</b>	245 €	348 €	451 €	470 €
<b>Chirurgie réfractive</b>	381 €/œil	381 €/œil	381 €/œil	381 €/œil
<b>AIDES AUDITIVES</b>				
<b>Equipements 100% santé (6) (8)</b>	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
<b>Aides auditives hors 100% santé (6)</b>	160% + 290 €/an	160% + 310 €/an	200% 344 €/an	250% + 382 €/an

<b>Cure thermique</b>				
<b>Frais d'établissement et honoraires</b>	100%	150%	200%	250%
<b>Forfait cure thermique</b>	54 €/an	69 €/an	69 €/an	69 €/an
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>				
<b>Médecine douce</b>	150 €/an	175 €/an	200 €/an	240 €/an
<b>Sevrage tabagique</b>	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an
<b>Actes de prévention (4)</b>	100% TM	100% TM	100% TM	100% TM
<b>Assistance</b>	incluse	incluse	incluse	incluse
<b>MÉDECINDIRECT</b>				
<b>Consultations médicales à distance 24h/24, 7j/7</b>	inclus	inclus	inclus	inclus
<b>PROXIME &amp; MOI</b>				
<b>Accompagnement vie privée au quotidien</b>	inclus	inclus	inclus	inclus

Toutes les garanties et renvois sont précisés à l'Article «Détail des garanties frais de santé» de votre contrat.

**R.O. : Régime obligatoire**

**OPTAM : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée**

(1) Dépassements d'honoraires des médecins non adhérents au contrat d'accès aux soins (OPTAM). Le remboursement maximal doit être égal au remboursement effectué pour un médecin ayant signé l'OPTAM, moins 20 % de la base de remboursement (150% - 200%), moins 50% de la base de remboursement Sécurité Sociale (250%).

(2) Limitées à 180 nuits/an en hospitalisation, 30 nuits/an en psychiatrie, 12 nuits en maternité.

(3) Transport réalisé par un professionnel et médicalement justifié. Forfait en complément

de la base de remboursement lors de dépassement d'honoraires en transport et après remboursement de cette dernière.

(4) Actes de prévention prévus à l'Article R 871-2 du Code de la Sécurité Sociale.

(5) - Pour les personnes de 16 ans et plus : prise en charge d'un équipement (1 monture et 2 verres) une fois par personne et par période de 24 mois, à compter de la dernière facture d'optique, sauf cas de renouvellement anticipé prévu réglementairement. Pour les enfants de plus de 6 ans et de moins de 16 ans : prise en charge d'un équipement (1 monture et 2 verres) une fois par personne et par période de 12 mois, à compter de la dernière facture d'optique, sauf cas de renouvellement anticipé prévu réglementairement. Pour les enfants jusqu'à 6 ans : la prise en charge de l'équipement peut être renouvelée au terme

d'une période de 6 mois après le dernier remboursement uniquement en cas de mauvaise adaptation de la monture à la morphologie du visage de l'enfant.

- Y compris remboursement de la Sécurité Sociale.

- Forfait annuel lentilles non cumulable avec forfait équipement monture + verre, à l'exception de la prise en charge du ticket modérateur.

(6) Prise en charge des aides auditives limitée à une aide auditive par oreille tous les 4 ans dans la limite d'un plafond indiqué à l'Article R 871-2 du Code de la Sécurité Sociale.

(7) Soins et prothèses du panier 100% santé, dans la limite des honoraires limites de facturation (HLF).

(8) Equipements 100% santé, dans la limite des prix limites de vente (PLV).




Des soins pour tous, 100% pris en charge

- L'offre 100% Santé s'adresse à toutes les personnes disposant d'une complémentaire santé responsable.
- L'offre 100% Santé vous permet d'accéder à des lunettes de vue, des aides auditives, des prothèses dentaires de qualité, prises en charge à 100% par la Sécurité sociale et les complémentaires santé.



**Un large choix d'aides auditives performantes et ergonomiques**

Une sélection étendue d'aides auditives (intra-auriculaires, à écouteur déporté ou contours d'oreille) avec au minimum 12 canaux de réglage ou de qualité équivalente et de nombreuses fonctionnalités (anti-acouphène, réducteur de bruit du vent, anti-Larsen, système Bluetooth...).



**Un large choix de couronnes dentaires et de bridges de qualité**

Une gamme étendue de prothèses avec des matériaux dont la qualité esthétique est adaptée à la localisation de la dent.



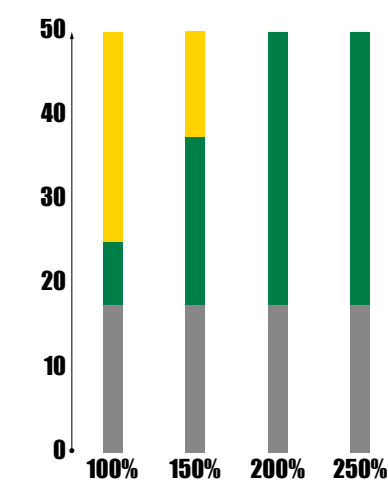
**Une large gamme de lunettes de vue esthétiques**

Un large choix parmi au minimum 17 modèles de montures adultes en 2 coloris différents, et 10 modèles enfants en 2 coloris différents, ainsi que des verres (amincis, antireflet...) traitant toutes les corrections visuelles.

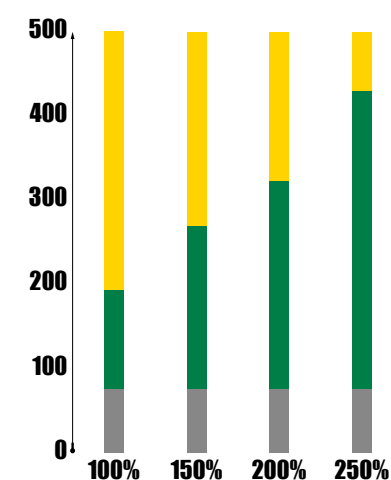
## Quelques exemples de remboursements

À déduire retenue de 1€ par la Sécurité Sociale sur remboursement à partir de 16 ans

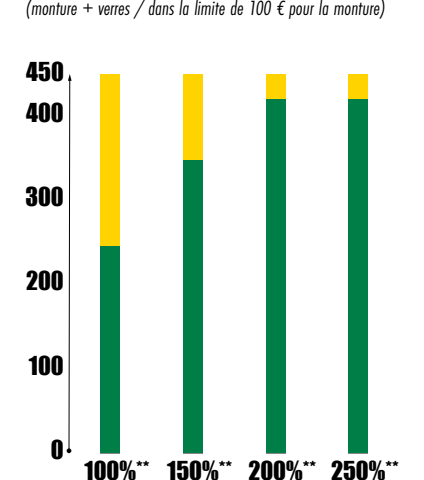
**Consultation généraliste adhérent OPTAM\***  
Dépense : 50 €



**Couronne hors 100% santé**  
Dépense : 500 €



**Equipement optique hors 100% santé**  
Dépense : 450 €  
(monture + verres / dans la limite de 100 € pour la monture)



Sécurité Sociale Mutuelle Reste à Charge

\*Option Pratique Tarifaire Maîtrisée. | \*\*Remboursement 0,03 euros Sécurité Sociale.